

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 017 280

②1 N° d'enregistrement national : **14 51125**

⑤1 Int Cl⁸ : **A 47 F 9/02 (2013.01)**

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 13.02.14.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 14.08.15 Bulletin 15/33.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : *HMY GROUP Société par actions simplifiée — FR.*

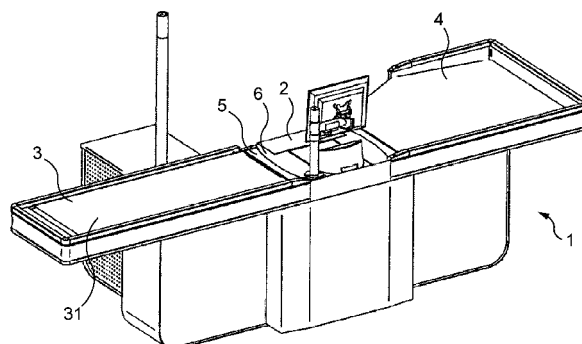
⑦2 Inventeur(s) : *HERVIEUX PHILIPPE et BERTHAUD PHILIPPE.*

⑦3 Titulaire(s) : *HMY GROUP Société par actions simplifiée.*

⑦4 Mandataire(s) : *SANTARELLI.*

⑤4 **DISPOSITIF D'ENCAISSEMENT D'ARTICLES COMPORTANT UN TAPIS ROULANT ET UN CACHE SEPARABLE.**

⑤7 L'invention porte sur un dispositif d'encaissement d'articles destiné à être installé en sortie d'un magasin, comportant un tapis roulant (3) présentant une bande souple ayant une surface supérieure (31) sur laquelle peuvent être déposés des articles pour leur transport, le dispositif d'encaissement comportant, à une extrémité du tapis roulant (3), un cache (5) assurant une continuité de surface entre la surface supérieure (31) de la bande souple du tapis roulant (3) et un plan fixe (6) du dispositif d'encaissement, dans lequel le cache (5) est fixé par des moyens de fixation conformés pour céder sous l'effet d'un coincement d'un objet entraîné par la bande souple du tapis, entre ladite bande souple et ledit cache (5), de sorte à provoquer une séparation dudit cache (5) du reste du dispositif d'encaissement



FR 3 017 280 - A1



5 La présente invention concerne le domaine des dispositifs
d'encaissement d'articles destinés à être installés dans un magasin, également
appelés caisses de sortie de magasin ou plus simplement « caisse ». Les
dispositifs d'encaissement comportent généralement un ensemble mobilier
adapté à recevoir des moyens d'encaissement permettant l'enregistrement des
10 achats et la réalisation des opérations de paiement liées aux achats.

Un dispositif d'encaissement d'articles comporte généralement un
module frontal comportant des moyens de réception des articles. Les moyens
de réception des articles permettent de déposer les articles avant leur achat,
c'est-à-dire avant leur enregistrement par un opérateur en vue de leur
15 paiement. Les moyens de réception comportent généralement un convoyeur à
bande également appelé tapis roulant, permettant d'acheminer les articles qui y
sont déposés à proximité des moyens d'encaissement. Un opérateur enregistre
les articles, typiquement en scannant un code-barres apposé sur les articles,
puis les dépose dans une zone de stockage, dans laquelle le client peut
20 récupérer les articles qu'il achète.

Un second tapis roulant peut équiper, de manière optionnelle, la
zone de stockage. Dans ce cas, l'opérateur de caisse dépose les articles
enregistrés sur le second tapis roulant qui les transporte jusqu'à son extrémité
où les articles peuvent être aisément saisis pour être mis en sac.

25 Un exemple de système ou dispositif d'encaissement est présenté
dans le document FR2900554, dans une variante particulière comportant deux
compartiments de stockage des articles et des moyens pour orienter les articles
vers l'un ou l'autre des compartiments.

30 Afin de faciliter la manutention des objets disposés sur le tapis, en
particulier lorsque ceux-ci arrivent en bout de tapis, il est connu de disposer un
plan assurant une continuité de niveau avec la surface supérieure de la bande

souple du tapis roulant, de sorte à pouvoir glisser les articles du tapis roulant sur ledit plan.

Néanmoins, tout tapis roulant présent sur le dispositif d'encaissement entraîne un risque de coincement d'un article transporté par le tapis, notamment entre le tapis et le plan assurant la continuité de niveau avec l'extrémité du tapis. Cela est en particulier le cas lorsqu'un article convoyé par le tapis roulant présente une faible épaisseur. Cela peut endommager l'objet coincé, et/ou endommager le dispositif d'encaissement. Il peut également exister un risque de coincement des doigts, cheveux, ou effets, des utilisateurs.

Bien évidemment, ce risque est limité par la présence de systèmes visant à améliorer la sécurité du dispositif. En premier lieu, des cellules photoélectriques généralement présentes à l'extrémité du tapis roulant de la zone de réception des articles entraînent l'arrêt du défilement de la bande du tapis lorsqu'un objet est détecté.

L'invention tend à améliorer encore plus la sécurité et la fiabilité des dispositifs d'encaissement en cas de passage d'un objet entre la bande souple du tapis roulant et le plan situé au niveau de la bande supérieure du tapis.

Ainsi, l'invention porte sur un dispositif d'encaissement d'articles destiné à être installé en sortie d'un magasin, comportant un tapis roulant présentant une bande souple ayant une surface supérieure sur laquelle peuvent être déposés des articles pour leur transport, le dispositif d'encaissement comportant, à une extrémité du tapis roulant, un cache assurant une continuité de surface entre la surface supérieure de la bande souple du tapis roulant et un plan fixe du dispositif d'encaissement. Le cache est fixé par des moyens de fixation conformés pour céder sous l'effet du coincement d'un objet entraîné par la bande souple du tapis, entre ladite bande souple et ledit cache, de sorte à provoquer une séparation dudit cache du reste du dispositif d'encaissement. Ainsi, la séparation du cache permet de n'endommager ni le cache, ni l'objet ayant été coincé. Si l'objet est un doigt d'un utilisateur, le risque de blessure est diminué. En outre, la séparation du cache ouvre un espace entre l'extrémité du tapis roulant et le plan fixe du dispositif d'encaissement, permettant le retrait

facile de l'objet, sans qu'il soit bloqué ou entraîné par le défilement de la bande du tapis roulant.

Selon un mode de réalisation, les moyens de fixation comportent un clip. Un clip permet l'arrachage ou la séparation du cache sous un effort prédéfini, par exemple suffisamment faible pour éviter ou limiter les blessures en cas de coincement du doigt d'un enfant. En outre, une fixation par clip permet un arrachage non destructif des moyens de fixation, de sorte que le cache peut être remis en place et clippé de nouveau suite à sa séparation du reste du dispositif d'encaissement.

Le clip peut comporter un bulbe lié rigidement au cache, introduit dans une cavité du dispositif d'encaissement, de section correspondante à une section dudit bulbe.

Selon un mode de réalisation, les moyens de fixation sont sécables et comportent une zone de rupture programmée.

De préférence, les moyens de fixation sont conformés pour céder sous l'effet d'une force de traction exercée sur le cache (5) perpendiculairement à la surface supérieure (31) de la bande souple du tapis (3) comprise entre 1N (Newton) et 40N, et de préférence entre 5N et 30N. Une force relativement faible entraînant la séparation du cache, la protection contre la détérioration des objets susceptibles de se coincer entre le tapis et le cache, et la protection contre une détérioration du dispositif d'encaissement est efficace.

Le cache peut être en contact avec la bande souple du tapis roulant. Cela limite le risque de coincement d'un objet entre la bande souple du tapis et le cache. Cependant, le coincement d'un objet même très fin, comme une carte de paiement par exemple, pourrait dans ce cas endommager l'objet ou le dispositif d'encaissement, de sorte que le cache séparable constitue une protection particulièrement pertinente lorsque le cache est contact avec la bande souple du tapis roulant.

Le cache peut comporter des patins en contact avec la bande souple.

Le cache peut avantageusement être, au moins au niveau de sa zone de contact avec la bande souple, constitué d'un matériau tel qu'il s'use par

frottement sur ladite bande souple plus rapidement que ne s'use ladite bande souple.

Par exemple, le cache peut être en PVC.

Le dispositif d'encaissement d'articles peut en outre comporter un
5 capteur configuré pour détecter la séparation du cache. Par exemple, le capteur
peut être du type contacteur électrique. Typiquement, il peut s'agir d'un
contacteur à lame souple.

La détection de la séparation du cache peut provoquer l'arrêt du
défilement de la bande souple du tapis roulant.

10 Un capteur peut être disposé à deux extrémités du cache. Cela
augmente la fiabilité de la détection de la séparation du cache, et peut
permettre la détection d'une séparation partielle du cache, le cas échéant.

Typiquement, le tapis roulant peut équiper des moyens de réception
des articles en vue de leur encaissement. Le tapis roulant peut aussi équiper
15 des moyens de stockage des articles suite à leur encaissement.

D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront
encore dans la description ci-après.

Aux dessins annexés, donnés à titre d'exemples non limitatifs :

20 - la figure 1 représente selon une vue schématique en trois
dimensions un dispositif d'encaissement selon un mode de réalisation de
l'invention.

- la figure 2 représente, selon une vue schématique en trois
dimensions, un module d'un dispositif d'encaissement selon un mode de
25 réalisation de l'invention.

- la figure 3 présente, selon une vue de côté, le module de la figure
2 accolé à un tapis roulant ;
- la figure 4 présente, selon la même vue que la figure 3, le module
des figures 2 et 3 accolé à un tapis roulant et présentant un
30 cache séparé du reste du module.

Un dispositif d'encaissement comporte un ensemble mobilier 1 et
des moyens d'encaissement 2. L'ensemble mobilier 1 comporte, dans l'exemple

présenté en figure 1, une structure de préférence métallique par exemple agencée en caissons. L'ensemble mobilier 1 peut également comporter, tel que représenté notamment sur la figure 2, des moyens de réception comportant un tapis roulant 3 sur lequel l'acheteur peut déposer des articles avant leur encaissement. Le tapis roulant 3 permet l'acheminement des articles à proximité des moyens d'encaissement 2.

Les moyens d'encaissement 2 comportent, dans l'exemple de modes de réalisation ici représenté, un tiroir-caisse permettant d'y stocker l'argent et certains documents (tickets justificatifs, bons d'achats, etc.). Le tiroir-caisse peut être amovible. Les moyens d'encaissement comportent un ensemble électrique et électronique pouvant comporter un scanner destiné à l'identification d'articles munis d'un code-barres. Les moyens d'encaissement peuvent comporter d'autres périphériques (non représentés), tels qu'une balance pour la pesée de certains articles, ou un terminal de paiement par carte bleue.

L'ensemble mobilier 1 peut en outre comporter des moyens de stockage 4 des articles après leur encaissement. Les moyens de stockage 4 peuvent typiquement avoir la forme d'un bac présentant un fond en pente douce. La forme des moyens de stockage peut être adaptée selon l'application considérée, et peuvent par exemple comporter un second tapis roulant.

Le tapis roulant 3 comporte une bande souple, généralement en matière flexible, typiquement caoutchouteuse ou en PVC (polychlorure de vinyle), et comportant une surface supérieure 31 sur laquelle des articles peuvent être déposés en vue de leur encaissement.

La surface supérieure 31 de la bande du tapis roulant 3 est disposée dans le même plan que les moyens d'encaissement. Un cache 5 permet d'assurer une continuité de surface entre la surface supérieure 31 de la bande souple du tapis roulant 3 et un plan fixe 6 contigu. Dans l'exemple ici représenté, le plan fixe 6 est un plan des moyens d'encaissement 2.

Lorsque les articles posés sur le tapis roulant 3 arrivent au bout dudit tapis roulant, un opérateur de caisse peut ainsi les faire glisser sur le plan fixe 6, ou les passer devant un scanner afin de les encaisser sans avoir à les

soulever très au-dessus du niveau de la surface supérieure 31 du tapis roulant 3, qui correspond également au niveau du plan fixe 6.

Dans l'exemple ici représenté, tel que représenté à la figure 3, le cache 5 est fixé par un (ou plusieurs) clip 51 au reste du dispositif d'encaissement d'articles.

Ainsi, si un objet entraîné par le tapis roulant 3 vient à se coincer entre la bande souple et le cache 5, le cache 5 est séparé du reste du dispositif d'encaissement par déclippage du cache.

Selon d'autres modes de réalisation de l'invention, il est possible de mettre en œuvre d'autres types de moyens de fixation conformés pour céder sous l'effet du coincement d'un objet entraîné par la bande souple du tapis.

La séparation du cache vis-à-vis du reste du dispositif d'encaissement est entraînée par l'effort généré par le tapis roulant. De préférence, les moyens de fixation sont conformés pour céder sous un effort d'arrachage modéré. Par exemple, les moyens peuvent être conformés pour céder sous un effort déterminé de sorte à être suffisamment faible pour éviter toute blessure en cas de coincement du doigt d'un enfant.

Outre toute forme de clips, des moyens de fixation sécables peuvent être mis en œuvre. Par exemple, des vis sécables présentant une zone de rupture programmée peuvent être mises en œuvre.

Dans l'exemple de mode de réalisation ici représenté, le clip 51 comporte un bulbe lié rigidement au cache, introduit dans une cavité 7 du dispositif d'encaissement, de section correspondante à une section dudit bulbe. En particulier, la cavité peut être ménagée dans une pièce de liaison 8, rigidement fixée à l'ensemble mobilier 1 du dispositif d'encaissement. La pièce de liaison 8 peut permettre de déterminer la force nécessaire à l'arrachage du cache 5. Par exemple, la pièce de liaison 8 peut permettre de régler la force du pincement du clip 51 dans la cavité 7 (plus le bulbe du clip 51 est pincé, et plus son arrachage nécessite un effort important). Ainsi, les moyens de fixation peuvent être conformés pour céder sous l'effet d'une force de traction exercée sur le cache (5) perpendiculairement à la surface supérieure (31) de la bande souple du tapis (3) comprise entre 1N et 40N, et de préférence entre 5N et 30N.

Le dispositif d'encaissement d'article ici représenté comporte en outre un capteur 9 configuré pour détecter la séparation du cache. Il peut avantageusement s'agir d'un contacteur électrique. Typiquement, le contacteur électrique peut être du type présentant une lame souple. Le contacteur est
5 disposé de sorte que le cache 5 appuie sur la lame souple lorsqu'il est correctement fixé, par exemple clippé, à l'ensemble mobilier 1 du dispositif d'encaissement. Dans cette situation, le circuit de détection du contacteur est fermé. Si le cache 5 est séparé de l'ensemble mobilier, tel que représenté à la figure 4, la lame souple est relâchée, de sorte que le circuit de détection du
10 contacteur est ouvert, permettant ainsi la détection de la séparation du cache 5.

La détection de la séparation du cache provoque l'arrêt du défilement de la bande souple du tapis roulant 3. Il est ainsi aisé de retirer l'objet ayant provoqué l'arrachage du cache 5. De préférence, un capteur est disposé au niveau de chacune des deux extrémités 51,52 du cache. Le cache 5 pouvant
15 être constitué d'un matériau souple, cette disposition de deux capteurs 9 permet la détection fiable du soulèvement du cache à l'une de ses extrémités, même si l'autre extrémité reste maintenue sur l'ensemble mobilier 1 du dispositif d'encaissement.

Selon un autre aspect de certains modes de réalisation de
20 l'invention, le cache 5 est en contact avec la bande souple du tapis roulant. En particulier, le cache 5 peut comporter des patins (non représentés) en contact avec la bande souple du tapis roulant 3.

Le cache 5, ou à tout le moins le cas échéant les patins du cache 5, sont avantageusement constitué d'un matériau présentant le coefficient de frottement le plus faible possible sur le matériau constitutif de la bande souple
25 du tapis roulant 3. En outre, lequel le cache est (au moins pour ce qui est de sa zone de contact avec la bande souple), constitué d'un matériau qui s'use par frottement plus rapidement que la bande souple du tapis roulant 3. En effet, il est beaucoup plus simple, rapide, et moins coûteux de remplacer un cache ,qui
30 est typiquement simplement clippé, qu'une bande souple de tapis roulant.

Le cache 5 peut être en PVC.

Un cache 5 étant lié à l'ensemble mobilier 1 par des moyens de fixation conformés pour céder sous l'effet du coincement d'un objet entraîné par la bande souple du tapis se révèle particulièrement avantageux lorsque le cache 5 est en contact avec la bande souple du tapis roulant. En effet, dès lors que l'espace entre cache 5 et la bande souple est inexistant ou très faible, tout coincement d'objet, même très plat (par exemple une carte de paiement), pourrait entraîner un endommagement de l'objet ou du dispositif d'encaissement.

L'invention ainsi développée permet d'améliorer la fiabilité et la sécurité des dispositifs d'encaissement d'articles, en proposant un cache amovible sous l'effet du coincement d'un objet, le cache offrant une continuité de niveau ou de surface entre la surface supérieure d'un tapis roulant et un plan du dispositif d'encaissement.

L'invention a été décrite au moyen d'exemples non limitatifs. Il est bien évident que certaines modifications ou variantes peuvent être envisagées sans sortir du cadre de l'invention, notamment lorsque des moyens équivalents à certaines caractéristiques techniques mises en œuvre sont connus dans l'état de la technique.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif d'encaissement d'articles destiné à être installé en sortie d'un magasin, comportant un tapis roulant (3) présentant une bande souple
5 ayant une surface supérieure (31) sur laquelle peuvent être déposés des articles pour leur transport, le dispositif d'encaissement comportant, à une extrémité du tapis roulant (3), un cache (5) assurant une continuité de surface entre la surface supérieure (31) de la bande souple du tapis roulant (3) et un plan fixe (6) du dispositif d'encaissement,
10 caractérisé en ce que le cache (5) est fixé par des moyens de fixation conformés pour céder sous l'effet d'un coincement d'un objet entraîné par la bande souple du tapis entre ladite bande souple et ledit cache (5), de sorte à provoquer une séparation dudit cache (5) du reste du dispositif d'encaissement.
- 15 2. Dispositif selon la revendication 1, dans lequel les moyens de fixation comportent un clip (51).
3. Dispositif d'encaissement d'articles selon la revendication 2, dans lequel le clip (51) comporte un bulbe lié rigidement au cache (5), introduit dans une cavité (7) du dispositif d'encaissement, de section correspondante à une
20 section dudit bulbe.
4. Dispositif d'encaissement d'articles selon la revendication 1, dans lequel les moyens de fixation sont sécables et comportent une zone de rupture programmée.
5. Dispositif d'encaissement selon l'une des revendications
25 précédentes, dans lequel les moyens de fixation sont conformés pour céder sous l'effet d'une force de traction exercée sur le cache (5) perpendiculairement à la surface supérieure (31) de la bande souple du tapis (3) comprise entre 1N et 40N, et de préférence entre 5N et 30N.
- 30 6. Dispositif d'encaissement d'articles selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le cache (5) est en contact avec la bande souple du tapis roulant (3).

7. Dispositif d'encaissement d'articles selon la revendication 6, dans lequel le cache (5) comporte des patins en contact avec la bande souple.

8. Dispositif d'encaissement d'articles selon la revendication 6 ou la revendication 7, dans lequel le cache (5) est, au moins au niveau de sa zone de contact avec la bande souple, constitué d'un matériau tel qu'il s'use par frottement sur ladite bande souple plus rapidement que ne s'use ladite bande souple.

9. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le cache (5) est en PVC.

10. Dispositif d'encaissement d'articles selon l'une des revendications précédentes, comportant en outre un capteur (9) configuré pour détecter la séparation du cache (5).

11. Dispositif d'encaissement d'articles selon la revendication 10, dans lequel le capteur (9) est du type contacteur électrique.

12. Dispositif d'encaissement d'articles selon la revendication 10 ou la revendication 11, ledit dispositif étant configuré de sorte que la détection de la séparation du cache (5) provoque l'arrêt du défilement de la bande souple du tapis roulant (3).

13. Dispositif d'encaissement selon l'une des revendications 10 à 12, dans lequel un capteur (9) est disposé à deux extrémités (51, 52) du cache (5).

14. Dispositif d'encaissement selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le tapis roulant (3) équipe des moyens de réception des articles en vue de leur encaissement.

15. Dispositif d'encaissement selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le tapis roulant (3) équipe des moyens de stockage des articles suite à leur encaissement.

1/2

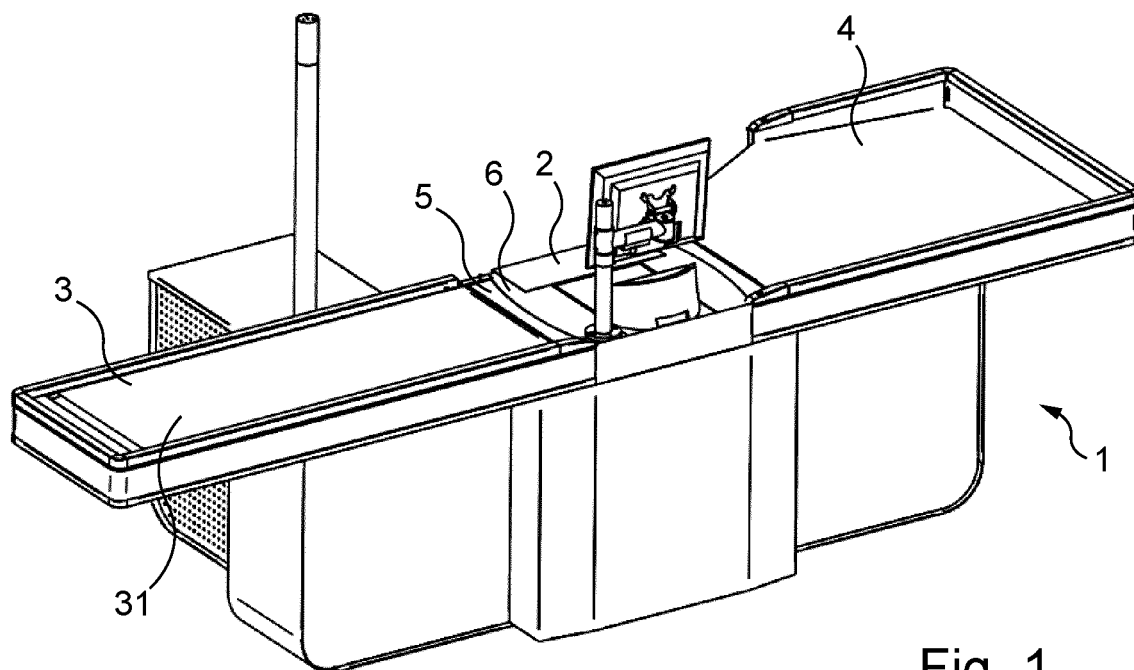


Fig. 1

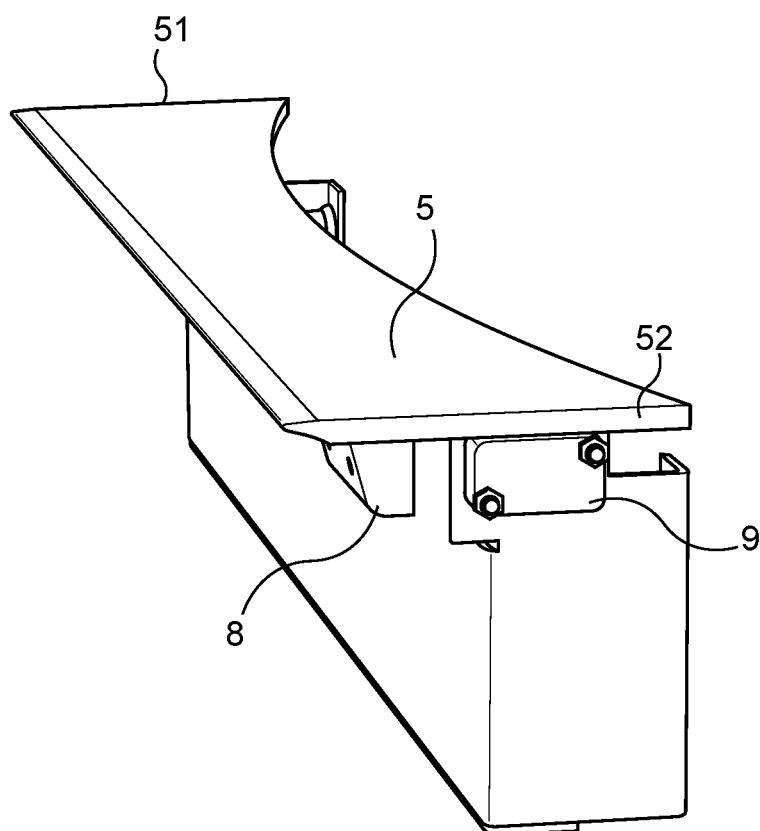


Fig. 2

2/2

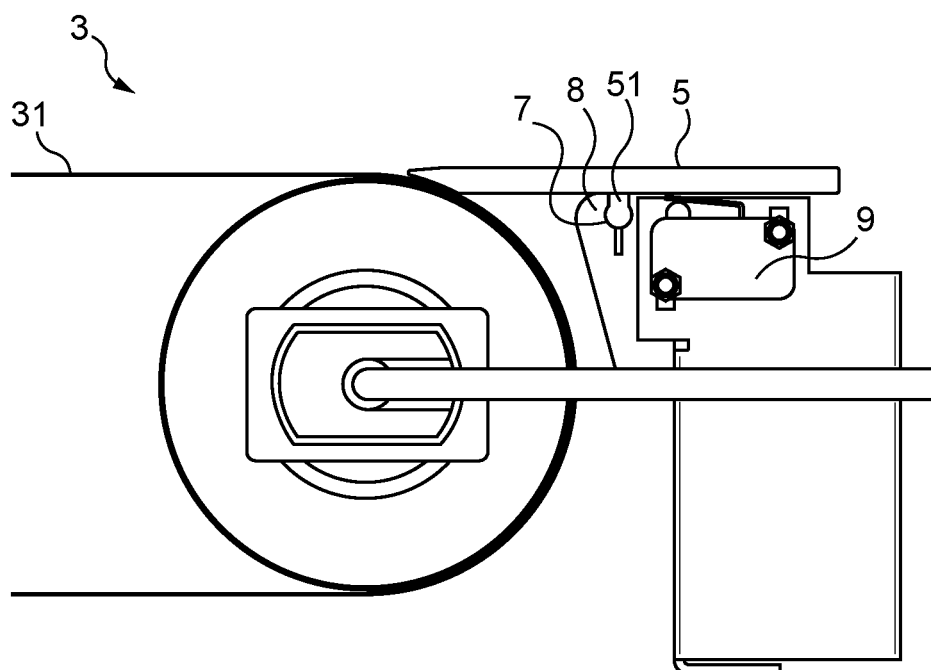


Fig. 3

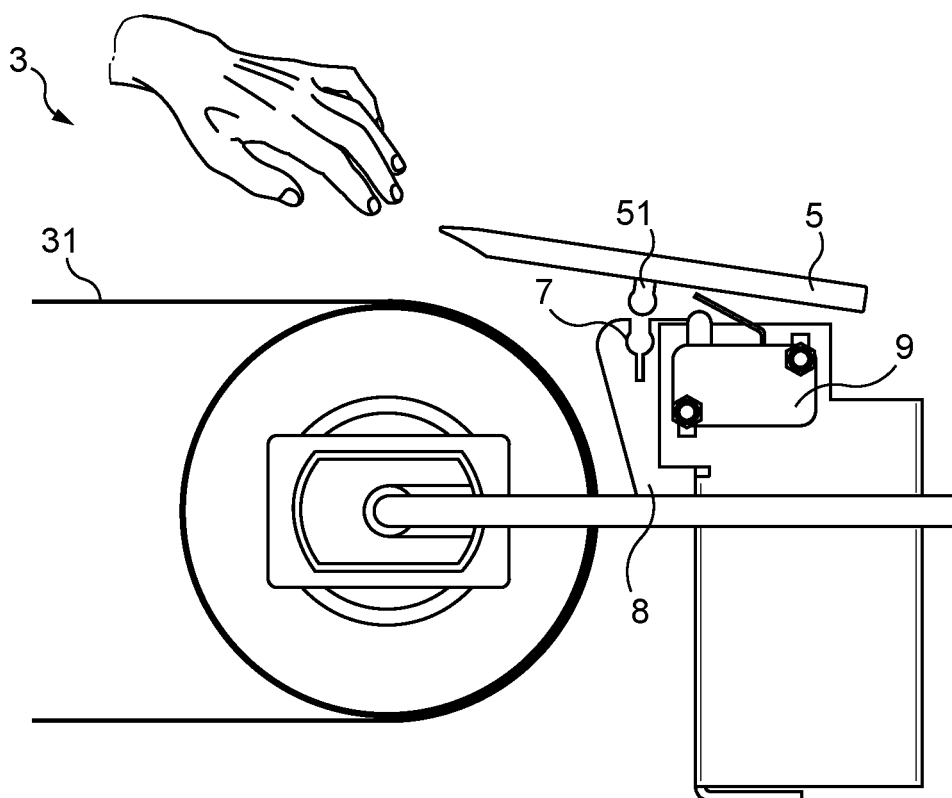


Fig. 4



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 791711
FR 1451125

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 2 755 909 A (CRAWFORD WAYLAND H) 24 juillet 1956 (1956-07-24) * colonne 2, ligne 56 - ligne 68 * * colonne 3, ligne 24 - ligne 35 * * figures 1-2 * -----	1	A47F9/02
X	US 3 129 804 A (NIEKAMP RICHARD A) 21 avril 1964 (1964-04-21) * colonne 4, ligne 52 - ligne 67 * -----	1	
X	US 2007/023257 A1 (SCHIESSER RICARDO N [US]) 1 février 2007 (2007-02-01) * alinéa [0033] * * figures 7-8 * -----	1,2,4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			F16B A47F B65G
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
3 octobre 2014		Bitton, Alexandre	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1451125 FA 791711**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **03-10-2014**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2755909	A	24-07-1956	AUCUN	

US 3129804	A	21-04-1964	AUCUN	

US 2007023257	A1	01-02-2007	AUCUN	
